MAIRIE DE LEAZ Tél. 04 50 48 23 01 mairie@leaz.fr

## SALLE GRÉSIN

## particuliers

## **CONTRAT DE LOCATION**

DATE DE LOCATION : HORAIRES : TYPE D'ÉVÉNEMENT : NOM / PRÉNOM : ADRESSE :	/			
	VAISSELLE	OUI	NON	
<ul><li>□ Photocopie pièce d'identit etc)</li><li>□ Durée de location :</li></ul>	é du demandeur + cop	ie d'une attestat	tion de domicile (facture EDF, télépho	one, eau
☐ Règlement par chèque de l	location à l'ordre du Tr	ésar Public : Ma	ontant €	
Demi-journée 40€	ocation a rotate du 11		Jitani C	
Journée 80€				
Week-end (samedi et dir	nanche) 145€			
Week-end prolongé 200€	,			
Banque		- N°	du chèque	
☐ Chèque de caution à l'ordr	e du Trésor Public 200€	€		
Banque		- N° de chèqu	<sub>l</sub> ue	
☐ Attestation d'assurance co Assurance	uvrant les détérioration		âtiments et au mobilier de contrat	
☐ Prendre rendez-vous avec de la vaisselle, 8 jours avant l	a date de la manifestation	on:	x, de la remise des clés, et de la mise à dis	position
Lorsque la salle est occupée pronction de l'option choisie.		.78.17.68.84 après-midi, les c	clefs sont remises et restituées le même	jour, en

## La réservation ne sera effective que lorsque le dossier complet sera remis en mairie. CONSIGNES : à lire attentivement

- A partir de minuit, il n'y a plus d'éclairage public à l'extérieur. Les personnes présentes devront se munir de lampes de poche.
- La discrétion est de rigueur après 22 heures. Toute gêne occasionnée au voisinage peut être sanctionnée par la gendarmerie.
- L'usage de scotch, punaises et autres moyens de fixation est autorisé uniquement sur les bandes de liège.
- Les locaux doivent être rendus propres, balayés et lavés : WC, hall d'entrée, cuisine et derrière le bar.
- La salle sera seulement balayée ; elle sera lavée à la machine par les employés communaux.
  - Trier puis stocker les sacs poubelles dans les conteneurs (vert, jaune)
  - Nettoyer les abords de la salle
  - Laver, essuyer et ranger la vaisselle
  - Vérifier l'arrêt de la cuisinière

- Remettre en place tables et chaises
- Aspirer ou balayer les sols
- Vérifier que les lumières soient éteintes
- Contrôler la fermeture des fenêtres, portes et volets
- Fermer le chauffage
- En cas de perte ou de détérioration du boîtier alarme et des clés confiées, une somme de 60 € sera versée au Trésor Public.

Fait à Léaz, le

Signature du demandeur